



le Rouillacais  
Communauté de Communes

République Française  
Département de la Charente  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS**

-----

## Procès-verbal

### Séance du conseil communautaire du 24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :	28
Titulaires présents :	25
Suppléants :	0
Pouvoirs :	0
Excusés :	3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 17 avril dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle des fêtes de Saint-Genis d'Hiersac, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

#### I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

#### II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

##### Présents :

**COURBILLAC** : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, Mme Marina GRAMMATICO **MARCILLAC-LANVILLE** : / **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, M. Patrick GODICHAUD **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. Éric COUVIDAT, Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, M. Jean-Pierre VIDAL

### III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

### IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2023 a été transmis par courriel le 20 mars 2023. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

### V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
03/02/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE_LOT 1	NOTIFICATION MARCHE DE TRAVAUX - GROS CHANTIERS LOT 1 - ERCTP
03/02/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE_LOT 2	NOTIFICATION MARCHE DE TRAVAUX - PETITS CHANTIERS LOT 2 - SAUR
14/03/2023	ADMINISTRATION	BOULE D'OR	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 029€ HT POUR TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE
14/03/2023	ADMINISTRATION	BOULE D'OR	DEVIS D'UN MONTANT DE 2 475 € HT POUR REMPLACEMENT CABINE DE DOUCHE
20/03/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 466 € HT POUR SOUSCRIPTION GUIDE DES SEMINAIRES ET PARTICIPTION CHARENTAIS DE L'ANNEE - CHARENTE LIBRE
31/03/2023	COMPTABILITE	VIREMENT DE CREDIT DEPENSES INVESTISSEMENT	C/2181 opé.105 signalétique + 20 000 € - c/2313 opé.97 bât à vocation éco - 20 000 €
03/04/2023	ASSAINISSEMENT	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 2 000 € HT POUR LA CREATION VISUELLE DU CIRCUIT DE L'EAU
07/04/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 380€ HT POUR LA MAINTENANCE DU SITE INTERNET
07/04/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 387,15 € HT POUR LA DISTRIBUTION DE LA LORGNETTE - MAI 2023
11/04/2023	ADMINISTRATION	AVRIL	DEVIS D'UN MONTANT DE 5 610€ HT POUR LE REMPLACEMENT DE 3 CLIM
12/04/2023	ADMINISTRATION	SIEGE DE LA COLLECTIVITE	DEVIS D'UN MONTANT DE 3 041,25 € HT POUR RELAMPING ANCIENNE PARTIE DES BUREAUX

**AR Prefecture**

016-241600303-20230424-PV\_24\_04\_2023-DE

Reçu le 27/04/2023

Publié le 27/04/2023

19/04/2023	ADMINISTRATION	DECHETTERIE	DEVIS D'UN MONTANT DE 406,08 € TTC POUT MODIFICATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE
20/04/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 3 259 € HT POUR L'IMPRESSION DE L'AGENDA DE L'ÉTÉ
20/04/2023	ADMINISTRATION	COMMUNICATION	DEVIS D'UN MONTANT DE 1 387,15 € HT POUR LA DISTRIBUTION DE L'AGENDA DE L'ÉTÉ
20/04/2023	MARCHE PUBLIC	AMENAGEMENT SALLE SPORT, NATURE	AVENANT D'UN MONTANT DE 2 663,39 € HT POUR RACCORDEMENT FIBRE

## VI. Ordre du jour et synthèses des décisions prises

### 1. Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations générales du PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Rouillacais qui a eu lieu au sein de chaque conseil municipal et décide d'acter le principe, sans y apporter d'observations particulières.

### 2. Acquisition foncière Projet déviation du Lantillon – Contournement Ouest Rouillac

Le Conseil Communautaire décide de faire l'acquisition des parcelles YD 29, G 1057, G 740, G 739, G 738, YD 146, YE 40, d'une superficie totale de 9 590m<sup>2</sup> afin de permettre l'aménagement du contournement ouest de Rouillac et d'autoriser le Président à signer les actes administratifs correspondants.

### 3. Echanges terrains ZE Lantillon

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'échange de terrains de surfaces équivalentes situés dans la Zone d'Emploi Le Lantillon avec la commune de Rouillac et autorise le Président à signer les actes administratifs correspondants.

### 4. Décision modificative n°1 – Budget Ordures Ménagères 2023

Des virements de crédits sont rendus nécessaires sur le budget Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Rouillacais.

Le Conseil Communautaire approuve et valide les modifications budgétaires.

### 5. Créances éteintes – Budget Ordures Ménagères

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 11,57 € sur le budget ordures ménagères, selon l'état transmis, arrêté à la date du 02 février 2023, et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

**6. Convention de mise à disposition logements Val-D'Auge – Compétence Logement**

Le Conseil Communautaire accepte d'inscrire les immeubles cadastrés A 566, et A 565, ZC 75, ZC 92 situés Rue des Hirondelles à Montigné d'intérêt communautaire et autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition avec la commune de Val-d'Auge.

Monsieur Mesnard interroge le Président pour savoir s'il y a un ordre de priorité sur le traitement des logements vacants. Il n'y a pas d'ordre de priorité, seulement une maîtrise d'œuvre groupée sera prochainement lancée sur les logements pour lesquels de lourds travaux sont à prévoir, comme Montigné, Villeneuve ou encore l'immeuble voisin de la maison de santé. Dès septembre, les logements de Genac et Marcillac-Lanville seront à louer. A ce-jour, seul le logement au-dessus de la pizzeria de Marcillac-Lanville est vacant et nécessite une réflexion plus approfondie sur son usage.

**7. Mesures d'aides aux entreprises**

Considérant l'instruction réalisée par le groupe de travail de la Commission Développement Economique,

Le conseil communautaire décide de verser une aide financière à l'entreprise suivante :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT ACCORDE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	LOUASSIER TP – ACHAT D'UNE PINCE DE TRI ET D'UN VIBROCOMPACTEUR – 5 000€

Madame Mancia interpelle l'assemblée en disant qu'il est dommage que les critères d'attribution ne soient pas connus. Pour rappel, le règlement d'attribution a été présenté et validé à la réunion communautaire du 13 mars 2023. Le règlement, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes, sera envoyé à chacun des élus.

**8. Label Terre de Jeux**

Le Conseil Communautaire accepte de recourir à la mise à disposition d'un agent dédié au dispositif Terre de Jeux 2024 et de prendre en charge 20 % de son traitement.

Le Président informe l'Assemblée qu'à cette occasion il est prévu l'organisation de jeux intercommunaux pour marquer les 30 ans de la collectivité. Une prochaine réunion avec les communes permettra de tracer la feuille de route de l'événement. Les services sont mobilisés pour cet événement, l'agent recruté pour Terre de Jeux aura également pour mission l'organisation de ce projet.

**9. Acquisition œuvre artistique**

Le Conseil Communautaire valide la proposition d'achat d'une œuvre artistique d'Henri TEL, pour un montant de 200 €.

Messieurs Perot et Ripoche précisent qu'ils auraient préféré que l'œuvre soit offerte par la famille. Madame Dumout trouve dommage que l'œuvre acquise par la collectivité ne soit pas une œuvre originale de Monsieur Tel, mais une copie d'un tableau connu.

## ~~VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions~~

Lundi 22 mai 18h00 – Salle communautaire, à Rouillac

## VIII. Questions et informations diverses

### Dégrèvement pour la mairie de Rouillac

Suite à une fuite d'eau au terrain de rugby de Rouillac, la commune sollicite la Communauté de Communes pour l'application d'un dégrèvement à hauteur de 2 613,91 € sur leur facture SAUR. Pour rappel, la délibération n°23 du 8 février 2021, autorise le dégrèvement « hors particulier » pour les équipements publics.

### OPAH

Rappel du dispositif et de la typologie des travaux subventionnés. Précision de l'enveloppe définie et répartition des coûts annuels : 114 000 € répartis à hauteur de 89 000 € pour le financement des travaux et 25 000 € pour la mission de suivi et d'animation.

### Piscine

M. Godichaud interpelle le Président sur le devenir de la piscine. Il est indiqué que la mise en eau des bassins est actuellement en cours pour pouvoir identifier la répartition du volume d'eau perdu à la fois dans les bétons mais aussi dans les canalisations.

Le Président lève la séance à 19h30